

## VERDISSEMENT



### LES ARBRES SONT UN BESOIN ESSENTIEL

L'arrondissement poursuit ses efforts dans le cadre du Plan d'action canopée 2012-2021. Ce printemps, nous avons procédé à la plantation de 400 arbres et ce seront 500 arbres que nous planterons cet automne en bordure de rue, dans l'emprise de la Ville, ainsi que dans les parcs et espaces publics. Il est essentiel d'augmenter la canopée, c'est-à-dire le couvert forestier, sur notre territoire pour réduire les effets nocifs des îlots de chaleur.

Les bienfaits des arbres sur l'environnement sont désormais bien connus. En milieu urbain, ils en comportent tout autant sur les plans social, culturel et économique. Les arbres contribuent à assurer notre santé et notre bien-être de plusieurs façons :

- Amélioration de la qualité de l'air et de l'eau grâce à leurs propriétés filtrantes ;
- Réduction des coûts de chauffage et de climatisation ainsi que des coûts de traitement des eaux ;
- Action rafraîchissante et diminution de la consommation d'eau potable ;
- Protection contre le vent et atténuation du bruit ;
- Réduction de l'érosion des sols et diminution du ruissellement et des risques d'inondation ;
- Embellissement des propriétés et augmentation de leur valeur foncière ;
- Augmentation de la durée de vie des surfaces asphaltées (rue et stationnement) ;
- Maintien de la biodiversité (faune et flore) en ville ;
- Contribution à la bonne santé physique en offrant des lieux propices aux activités de plein air ; en diminuant les risques de certaines maladies ainsi que les coûts associés aux soins de santé afférents ; en réduisant le stress et en accélérant le processus de rétablissement ;
- Attraction des visiteurs, des résidents et des entreprises dans un cadre naturel envié ;
- Stimulation de l'activité économique des secteurs commerciaux.

## MESSAGE DE LUIS MIRANDA

### PERSÉVÉRONS ET NOS EFFORTS SERONT RÉCOMPENSÉS



Dans le dossier du prolongement de la ligne bleue du métro, votre collaboration sera bientôt sollicitée une nouvelle fois. Surveillez les prochaines publications du *Regards sur Anjou* pour vous tenir au fait des étapes à venir. Le 20 août dernier, nous avons tenu une consultation auprès des Angevines et des Angevins qui sont directement touchés par le projet, puisqu'ils sont situés à proximité de la future station de métro Anjou et du terminus d'autobus. En effet, depuis les soirées d'information organisées par la STM il y a quelques mois, beaucoup de citoyennes et de citoyens ont exprimé leur mécontentement ou leur désapprobation par rapport au projet dans sa forme actuelle. Nous avons donc décidé de tenir notre propre consultation. Cette soirée a réuni 117 personnes, malgré nos moyens limités pour vous y convier. Plusieurs problématiques ont pu être soulevées. Par conséquent, nous continuons d'effectuer des démarches auprès du gouvernement pour faire modifier le projet qui s'adresse plutôt aux résidents de la banlieue qu'à la population angevine.

Concernant la future maison de la culture, nous vous informons que le projet est retardé non seulement à cause de la COVID-19, mais aussi du fait d'un manque de volonté de la Ville de Montréal à lancer le projet. Il semble que la maison de la culture ne fasse pas partie de ses préoccupations immédiates.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 nous force à nous réinventer et à ne pas baisser la garde. Tous

ensemble, nous devons encore faire preuve de patience et continuer de fournir des efforts pour respecter les consignes sanitaires. S'il n'y a pas de deuxième confinement, ce que nous espérons tous, bien sûr, les employés de l'arrondissement feront tout pour vous offrir, selon les nouvelles règles édictées par la Santé publique, l'ensemble des activités auxquelles nous avons l'habitude de participer avant la pandémie. Nous devons également, toutes et tous, nous montrer compréhensifs puisque les employés municipaux doivent désormais travailler selon de nouvelles procédures qui n'étaient pas en place auparavant. Cette réalité qui s'impose à nous occasionne des changements comme un ralentissement des opérations, car moins d'employés peuvent accomplir les mêmes tâches en même temps, en souhaitant que cette situation ne perdure pas.

Pour terminer, un rappel sur les camps de jour des Ateliers-soleil. Durant l'été, malgré tous les efforts fournis en termes d'organisation et d'adaptation aux nouvelles consignes sanitaires, l'arrondissement n'a pu offrir aux jeunes d'Anjou les camps dans leur formule habituelle. Cependant, nous avons élaboré et mis en œuvre dans les parcs une programmation d'activités récréatives et divertissantes pour pallier l'annulation des camps. Cette nouvelle formule a davantage été appréciée par la population si l'on en croit les nombreuses félicitations que nous avons reçues. C'est une belle récompense.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

*Luis Miranda*

Maire d'arrondissement et  
conseiller de la Ville de Montréal



## BUREAU DU CITOYEN

À partir du mois d'octobre, reprise des rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

**SAMEDI 10 OCTOBRE**

• DE 9 H À MIDI  
**Kristine Marsolais**  
Conseillère d'arrondissement,  
district Centre



**SAMEDI 24 OCTOBRE**

• DE 9 H À MIDI  
**Richard Leblanc**  
Conseiller d'arrondissement,  
district Est



**1<sup>er</sup> OCTOBRE**

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

La Journée internationale des aînés est un moment privilégié pour célébrer les personnes âgées, leur contribution à notre communauté et la marque qu'elles ont laissée au fil du temps et qu'elles laissent encore de nos jours. Apportons-leur notre aide et appelons-les durant cette journée plus particulièrement, qu'il s'agisse d'un parent, d'un collègue de travail, d'un voisin ou d'un ami, pour les remercier de leur contribution. Il est facile de le faire par une parole, un geste ou une action :

- Leur dire merci ;
- Aller marcher avec elles ;
- Faire leurs courses ;
- Préparer un repas ensemble ;
- Les inviter à une sortie, etc.

Nous vous rappelons qu'en tout temps, vous devez suivre les consignes sanitaires :

- Respectez le nombre maximal de personnes autorisées ;
- Respectez une distance de 2 m ;
- Lavez-vous les mains ;
- Portez un masque ou un couvre-visage dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts.

## BANQUE ALIMENTAIRE



## NOUVEAU POINT DE SERVICE

La reprise des activités dans les arénas début juillet a obligé la relocalisation en urgence de la banque alimentaire. Effectivement, on se rappelle qu'elle avait pris ses quartiers depuis le début de la pandémie à l'aréna Chaumont. Les directions des travaux publics ainsi que de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ont travaillé conjointement pour trouver un emplacement adapté. La banque alimentaire est désormais installée dans un bâtiment de l'arrondissement auparavant inoccupé situé à l'angle du boulevard Châteauneuf et de l'avenue Bourgneuf. Avant que la banque alimentaire ne prenne place dans ses nouveaux locaux, nous avons effectué un grand nettoyage des lieux et installé une rampe sécuritaire pour le déchargement des denrées. La distribution est réalisée avec la collaboration du CHORRA et du SAC Anjou. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour assurer la bonne marche des opérations ainsi que les employés. L'arrondissement se fait un devoir de poursuivre cette initiative communautaire qui vient en aide aux personnes dans le besoin.

## SERVICES EN LIGNE

## PRATIQUES ET SÉCURITAIRES

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau en personne au Bureau Accès Anjou, au bureau des permis et dans les bibliothèques depuis déjà plusieurs semaines. Cependant, de nombreux services en ligne sont à votre disposition pour vous faire gagner du temps. Surtout dans le contexte de la COVID-19, voici une alternative sécuritaire, simple et rapide à privilégier pour faciliter vos démarches sans que vous n'ayez à vous déplacer. Il suffit de créer votre compte pour ensuite pouvoir faire une demande à la Ville, recevoir des avis et des alertes ou signaler un problème, par exemple. Vous aurez accès en tout temps, dans le confort de votre foyer, à votre espace personnel et à plusieurs services publics offerts en ligne. En voici quelques-uns :

- Obtenir, renouveler ou remplacer une vignette de stationnement ;
- Payer vos taxes grâce aux services bancaires électroniques de votre institution financière ;
- Effectuer une demande de permis pour des travaux de rénovation ;
- Obtenir ou renouveler un permis pour votre animal de compagnie ;
- Confirmer la date de passage du camion de recyclage, de compost ou de déchets ;
- Vous abonner à la bibliothèque et commander un livre audio en français ou en anglais.

## PROPRETÉ

## VOTRE COLLABORATION EST DEMANDÉE

La pandémie que nous vivons depuis plusieurs mois fait surgir une conséquence que nous n'attendions pas forcément. D'une part, les espaces verts de l'arrondissement sont plus achalandés qu'à l'habitude, ce qui entraîne une augmentation des débris jetés sur place et, d'autre part, certains individus se servent même des poubelles de parcs pour y laisser leurs déchets domestiques. Malgré les efforts des équipes d'entretien de l'arrondissement, nous sommes aux prises avec une quantité considérable de déchets de toute sorte, dont une multitude de masques souillés. Nous vous demandons votre collaboration pour nous aider à conserver nos parcs et nos espaces verts dans un état propre et accueillant. Par conséquent, il est important de jeter vos déchets dans les poubelles et bacs appropriés. Évitez également de les faire déborder ou d'y jeter vos débris domestiques. Des amendes conséquentes pourraient être remises aux contrevenants.



## Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Réalisation et conception graphique**  
Lithium Marketing

**Impression**  
Deschamps Impression

**Tirage**  
22 860 exemplaires

**Distribution**  
Société canadienne des postes  
(Courrier de quartier)

**Site Web**  
ville.montreal.qc.ca/anjou

**Dépôt légal**  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

Copyright 2019 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

**Mairie de l'arrondissement d'Anjou**  
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9  
Ouverte du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 16 h 30  
anjou@ville.montreal.qc.ca

**Accueil, information et orientation**  
514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et développement social**  
514 493-8200

**Centre communautaire d'Anjou**  
7800, boul. Métropolitain Est  
514 493-8222

**Urgence : 911**

**Police**  
Poste de quartier 46 : 514 280-0146  
Appels non urgents : 514 280-2222

**Travaux publics**  
(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

## RÉGLEMENTATION



## PIQUETS ET TIGES DE PROTECTION

Même si les premiers flocons n'ont pas encore fait leur apparition, la Direction des travaux publics est déjà à pied d'œuvre pour préparer la prochaine saison hivernale. Dans le but de faciliter les opérations de déneigement, nous vous conseillons fortement de baliser votre terrain à l'aide de petits piquets bien visibles. Vous pouvez vous les procurer dans les quincailleries et les magasins de grande surface. Ce petit geste simple et peu coûteux vous évitera de voir le gazon ou les arbustes de votre terrain endommagés lors du passage des chenillettes sur les trottoirs. De plus, le travail de nos employés en sera facilité. Les piquets doivent être installés le long du trottoir public entre le **1<sup>er</sup> novembre et le 15 avril** en vous référant aux consignes énumérées ci-dessous :

- Seules sont permises les tiges en bois, dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm sur 5 cm, ou les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle dont les dimensions ne dépassent pas 0,64 cm sur 0,64 cm ;
- Les tiges doivent mesurer entre 1,2 m et 2 m de hauteur ;
- L'espacement minimal entre les tiges est fixé à 2 m.

## ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Nous vous rappelons que les abris d'auto temporaires sont autorisés uniquement à partir du **1<sup>er</sup> novembre**. Cependant, vous pouvez installer la structure métallique dès le **15 octobre** en respectant les normes suivantes :

- L'abri doit être situé à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,5 m de la bordure de la chaussée ;
- Cette distance peut être réduite à 0,3 m si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale de 0,4 m<sup>2</sup> ; dans ce cas, les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,5 m du trottoir ou de la bordure ;
- L'abri doit être constitué d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau translucide ou transparent de couleur blanche, non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont pas acceptés).

### RECOMMANDATIONS

Nous vous recommandons en premier lieu d'enlever régulièrement la neige accumulée au-dessus de votre abri d'auto temporaire pour réduire le poids supporté par la structure métallique. Si vous souhaitez le consolider afin d'assurer votre sécurité, entre autres, veillez à utiliser des matériaux autorisés, adaptés et esthétiques. Prenez soin de ne pas faire tomber la neige chez votre voisin.

## PERMIS REQUIS



## DÉNEIGEMENT

Les entrepreneurs qui déneigent les terrains privés, comme votre entrée et votre stationnement, doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement. Cette autorisation est valable du **1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre** de l'année suivante, pour tous les contrats obtenus à Anjou. En tant que propriétaire, il vous incombe de vérifier que votre entrepreneur possède ce permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. L'entrepreneur peut se le procurer au Bureau Accès Anjou, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. De plus, il doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou son nom ainsi que son numéro de téléphone.

? > Renseignements : 514 493-5115

## RÉSIDUS VERTS

### DERNIÈRES COLLECTES POUR L'ANNÉE

À noter dans vos agendas. Les prochaines collectes de résidus verts, y compris les branches de feuillus et les feuilles mortes, auront lieu les **7, 21 et 28 octobre, 4 et 11 novembre**. Les résidus verts déposés après le 11 novembre seront ramassés lors des collectes de déchets domestiques. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les feuilles mortes dans la rue. Veuillez utiliser des poubelles ou un contenant rigide réutilisable avec poignées et sans couvercle, des boîtes en carton ou des sacs de papier. Fermez bien les contenants et placez-les en bordure de trottoir sur votre terrain, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin de la collecte.



## UN ARBRE POUR MON QUARTIER

### LIVRAISON DES ARBRES

La livraison sera effectuée directement à votre domicile le **lundi 12 octobre**, dans la journée. L'arbre sera déposé sur le perron, donc il est de votre responsabilité de vous assurer qu'une personne soit présente sur place.



CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

## REPRISE DES ACTIVITÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS

Depuis le retour du congé de la fête du Travail, le 8 septembre dernier, les activités culturelles, sportives et de loisirs reprennent de plus belle dans l'arrondissement tout en respectant les consignes sanitaires édictées par la Direction régionale de santé publique. Dans les premiers jours de septembre, nous vous avons distribué le *Répertoire d'activités* de la saison 2020-2021. L'ensemble des informations relatives aux activités offertes à Anjou s'y retrouve pour que vous puissiez recommencer à pratiquer vos sports et vos loisirs préférés. **Cependant, une quinzaine de clubs et d'organismes, dont le club de karaté, ont décidé de leur propre initiative de modifier leur programmation ou de reporter leurs activités en janvier 2021. Vous pouvez donc vous référer à la version du Répertoire disponible en ligne pour consulter les dernières modifications** et obtenir des précisions sur les activités selon l'évolution de la pandémie de COVID-19. Les équipes des différentes directions de l'arrondissement ont travaillé d'arrache-pied pour vous proposer la presque totalité des activités culturelles, de sports et de loisirs et vous offrir des divertissements qui sont devenus essentiels en ces temps de pandémie.



### BILLARD, PÉTANQUE ET BOCCE

Centre communautaire d'Anjou

Réservations 514 493-8222  
La veille de l'activité, dès 9 h

Lundi au vendredi 18 h à 20 h  
20 h 15 à 22 h

Mardi, jeudi, samedi et dimanche 10 h à 12 h  
12 h 30 à 14 h 30  
15 h à 17 h

Prêt de boules seulement (pas de baguettes)

## RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES POUR LES ACTIVITÉS LIBRES

Afin de limiter les regroupements, mesures sanitaires obligent, et éviter les périodes d'attente pour tous, nous devons restreindre le nombre de participants aux activités libres offertes par l'arrondissement. À cette fin, vous devez réserver votre place pour le billard, la pétanque et le bocce, le tennis de table, la baignade et le patinage. Les réservations se font par téléphone la veille de l'activité pour le lendemain. Une réservation par personne, par activité et par jour. Si des places demeurent disponibles en début de période, les citoyens se présentant sans réservation pourront participer à l'activité. Si plus de participants se présentent que le nombre de places restant disponibles, un tirage au sort sera effectué parmi ceux qui n'auront pas réservé.



### TENNIS DE TABLE

Complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou

Réservations 514 493-8223  
Lundi au vendredi, dès 16 h  
Samedi et dimanche, dès 9 h

Lundi au vendredi 19 h à 20 h 15  
20 h 30 à 21 h 45

Samedi et dimanche 10 h à 12 h  
12 h 30 à 14 h 30  
15 h à 16 h



### BAIGNADE

Complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou

Réservations 514 493-8223  
Le vendredi, dès 16 h  
Le samedi, dès 9 h

Samedi et dimanche 14 h à 14 h 45  
15 h à 15 h 45

Il n'y aura pas de nage en couloir.



### PATINAGE

Aréna Chaumont

Réservations 514 493-8256  
La veille de l'activité, dès 9 h

	55 ans et plus	Tous
Lundi	15 h à 16 h	16 h 15 à 17 h 30
Vendredi	14 h à 15 h	15 h 15 à 16 h 30
Samedi		20 h à 20 h 45 21 h à 21 h 30
Dimanche		16 h à 16 h 45 17 h à 18 h

## INFOLETTRE DE L'ARRONDISSEMENT



## DÉJÀ DEUX ANS!

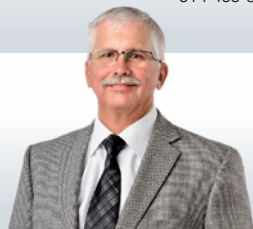
L'infolettre d'Anjou vient de fêter ses deux ans d'existence ! Activités et événements, rappel des périodes d'inscription, projets et aménagements urbains, horaires des collectes, travaux prévus ou en cours dans l'arrondissement, etc. Toutes les nouvelles récentes y figurent. Alors, pour vous tenir informé de ce qu'il se passe à Anjou, nous vous invitons à vous abonner à l'infolettre dès maintenant. La procédure est simple. Il suffit de vous rendre sur le site Internet de l'arrondissement à [montreal.ca/anjou](http://montreal.ca/anjou). N'oubliez pas d'accepter la confirmation que vous recevrez par courriel (elle peut se trouver dans vos courriels indésirables). Les infolettres précédemment envoyées sont disponibles dans les archives sur le site Internet de l'arrondissement.

## VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville  
514 493-8010

**Andrée Hénault**  
Conseiller de la Ville pour  
l'arrondissement d'Anjou  
514 493-8051



**Richard Leblanc**  
Conseiller d'arrondissement  
District Est  
514 493-8017

**Kristine Marsolais**  
Conseillère d'arrondissement  
District Centre  
514 493-8085



**Lynne Shand**  
Conseillère d'arrondissement  
District Ouest  
514 493-8019

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra en présentiel le **mardi 6 octobre, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Il est toujours possible de poser une question au conseil en remplissant le formulaire à cet effet avant 18 h 45 le jour de la séance à l'adresse [montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-doctobre](http://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-doctobre).

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le conseil d'arrondissement tiendra une séance extraordinaire en présentiel le **mardi 6 octobre, à 19 h 30**, qui portera sur le budget 2021 ainsi que sur le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023. Vous pouvez d'ores et déjà poser vos questions sur ces deux sujets en remplissant le formulaire disponible en ligne à l'adresse [montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-doctobre-huis-clos](http://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-doctobre-huis-clos). Vous avez jusqu'à 18 h 45 le jour de la séance pour le faire.

Les séances seront également filmées et disponibles en ligne le lendemain sur le site Internet de l'arrondissement.

**Renseignements :** 514 493-8000 ou 311

## JOUR FÉRIÉ

### ACTION DE GRÂCES

Les bureaux administratifs ainsi que les édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou seront **fermés le lundi 12 octobre**. Cependant, l'aréna Chaumont ainsi que le complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou seront ouverts. Les collectes des ordures ménagères, des résidus alimentaires et des matières recyclables auront lieu, comme d'habitude, dans les secteurs concernés. Bon congé !

## ANIMAUX DE COMPAGNIE



### PERMIS REQUIS À RENOUVELER CHAQUE ANNÉE

Le permis animalier est obligatoire pour tous les propriétaires d'animaux de compagnie, conformément au règlement émis par la Ville de Montréal. Il est important de vérifier la validité du permis de votre animal, sachant que sa durée est d'une année complète. La plupart des permis arrivent à échéance le 31 décembre aussi il est possible de les renouveler en ligne dès à présent en créant votre dossier citoyen si vous n'en possédez pas déjà un. Vous éviterez ainsi une pénalité de 10 \$ en cas de retard en plus de recevoir des avis à l'approche de l'échéance de votre permis. Quant à la médaille fournie par la Ville de Montréal, elle est valide durant toute la vie de votre animal. N'oubliez pas que votre animal de compagnie doit être micropuçé et stérilisé.

## COMMENT OBTENIR OU RENOUVELER VOTRE PERMIS

Il y a plusieurs manières d'obtenir ou de renouveler votre permis :

- En ligne, en vous rendant à l'adresse [montreal.ca/sujets/permis-animalier](http://montreal.ca/sujets/permis-animalier) ;
- Par la poste, en remplissant le formulaire et en l'envoyant au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine avec le paiement par chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de la Ville de Montréal ;
- En personne, en vous rendant au Bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Les coûts du permis sont de 28 \$ pour un chien et de 12 \$ pour un chat. Il n'est ni remboursable, ni transférable, ni cessible à une autre personne. Il est gratuit dans certains cas :

- Pour les chiens d'assistance. Vous devez fournir une carte Mira ou la preuve que vous en avez besoin et qu'il a été dressé par un établissement spécialisé ;
- Pour les personnes en situation d'itinérance qui fournissent la preuve qu'elles ont fréquenté un organisme accrédité par la Ville durant les six derniers mois ;
- La première année, si vous fournissez la preuve que vous avez adopté votre animal dans un refuge dans les 15 jours précédant votre demande de permis.

Pour obtenir ou renouveler votre permis, vous aurez besoin de plusieurs documents :

- **Une pièce d'identité :** permis de conduire, carte d'assurance maladie, carte de citoyenneté, passeport, carte de résidence permanente ou acte de naissance ;
- **Une preuve d'adresse :**
  - Facture d'électricité, de téléphone ou autre datant de moins de trois mois ;
  - Avis de cotisation de Revenu Québec ou de l'Agence du revenu du Canada ;
  - Avis d'imposition des taxes foncières ou scolaires ;

- Relevé mensuel de votre institution financière datant de moins de trois mois ;
- Relevé d'assurance-emploi ;
- Avis de renouvellement de votre carte d'assurance maladie ou de votre permis de conduire ;
- Carte Accès Montréal ;
- Certificat ou relevé d'assurance habitation récent.

- **Une preuve de micropuçage avec le numéro de la micropuce :**

- Formulaire ou confirmation d'enregistrement ;
- Facture ou attestation de l'intervention provenant de la clinique vétérinaire ou du refuge ;
- Contrat d'adoption ou d'acquisition mentionnant le micropuçage ;

- **Une preuve de stérilisation :**

- **Certificat de stérilisation, carnet ou dossier de santé ;**

- Facture ou attestation de l'intervention provenant de la clinique vétérinaire ou du refuge ;
- Contrat d'adoption ou d'acquisition mentionnant la stérilisation.

Dans le cas des chiens et des chats reproducteurs qui ne sont pas stérilisés, vous devez fournir une preuve d'enregistrement délivrée par une association de race reconnue.

Toute personne qui contrevient au règlement est passible d'une amende. Pour obtenir plus d'information, consultez le site de la Ville de Montréal à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/animaux/reglementation](http://ville.montreal.qc.ca/animaux/reglementation).



**Bibliothèque Jean-Corbeil**  
7500, avenue Goncourt  
514 493-8260

**Bibliothèque du Haut-Anjou**  
7070, rue Jarry Est  
514 493-8271

*Vous coller contre votre enfant en lisant un livre développe sa confiance.*



## RÉOUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES



Bibliothèque du Haut-Anjou

Voilà une bonne nouvelle ! Les bibliothèques d'Anjou vous accueillent de nouveau selon les heures d'ouverture habituelles. Profitez-en pour venir voir les récentes rénovations de la bibliothèque du Haut-Anjou. Pour prendre connaissance de tous les détails concernant la reprise des services, visitez le site Internet [bibliomontreal.ca](http://bibliomontreal.ca).

### Des bricolages à emporter

La bibliothèque Jean-Corbeil vous propose de petites trousse avec lesquelles les enfants pourront réaliser un bricolage à la maison. Tout le matériel requis est fourni, ainsi qu'un petit guide expliquant étape par étape comment réaliser la création proposée. Chaque bricolage sera disponible jusqu'à épuisement des stocks de trousse.

### Lots-surprises

Peut-être qu'en ce moment, vous n'avez pas envie de passer des heures à fureter et à bouquiner dans la bibliothèque. Mais, si vous aimez être surpris et faire des découvertes, qu'à cela ne tienne ! Notre équipe de bibliothécaires vous prépare des lots de livres-surprises. Autour d'une thématique

donnée, quelques livres sont rassemblés. Pour les adultes et les enfants de tous âges. Demandez-les à la bibliothèque Jean-Corbeil !

### Heures du conte virtuelles

Tous les mercredis, assistez à l'heure du conte en pyjama dans le confort de votre foyer ! Noë, notre raconteur hors pair, vous propose chaque semaine trois histoires drôles ou tendres qui feront sourire et se réjouir les petits. Parions que les plus grands les aimeront eux aussi ! Les histoires sont diffusées sur la page Facebook des bibliothèques d'Anjou. Vous pouvez découvrir les histoires qui ont déjà été publiées cet été en suivant le mot-clic **#MercredisContés**. C'est une belle façon de rester en contact avec les histoires malgré la distanciation physique qui est toujours de mise.



### Ateliers de création littéraire et club de lecture

Nos populaires ateliers de création littéraire et notre club de lecture reviennent cet automne, mais en format virtuel ! Gardez l'œil ouvert pour plus d'information.

## ACTIVITÉS CULTURELLES



L'AUTOMNE  
DES RÉSIDENCES  
DE CRÉATION

© Geneviève Lauzon

Malheureusement, en raison de la pandémie de COVID-19, l'arrondissement se voit dans l'impossibilité d'offrir des spectacles à l'ensemble des citoyens comme c'est le cas pour chaque rentrée. Qu'à cela ne tienne, aux grands maux les grands moyens : vous pourrez consommer de la culture différemment ! En effet, le centre communautaire d'Anjou recevra plusieurs artistes qui viendront créer leur nouveau spectacle ou qui viendront l'adapter aux nouvelles conditions sanitaires. Si vous vous êtes toujours demandé comment se faisait la mise en scène d'un spectacle ou comment les artistes intègrent l'éclairage de leur pièce de théâtre, c'est exactement ce que les artistes viendront faire à côté de chez vous cet automne.

L'accueil de résidences de création vise à offrir un espace de liberté aux compagnies artistiques pour l'exploration, la création, la production et éventuellement la diffusion d'œuvres professionnelles. Ce soutien s'inscrit dans la volonté de favoriser la présence des artistes dans les quartiers et le développement de liens durables avec les communautés locales.

L'arrondissement recevra, entre autres, au cours de l'automne l'auteure et conteuse Renée Robitaille, la danseuse et chorégraphe Geneviève Lauzon et le baryton Pierre Rancourt. Si vous désirez assister à l'une ou à l'autre de ces résidences de création pour avoir la possibilité d'échanger avec les artistes sur leur processus de création, écrivez-nous. Nous vous donnerons l'occasion d'y assister à certaines conditions. Pour toute demande de renseignements, veuillez téléphoner au **514 493-8222**.

## COUP DE POUCE



DES SACS À DOS  
POUR LA RENTRÉE  
SCOLAIRE

© Regroupement Partage

Les 20 et 21 août derniers, le Regroupement Partage a fourni à 312 enfants issus de familles à faibles revenus un sac à dos contenant plusieurs effets scolaires comme une trousse et des crayons, des feuilles mobiles, une boîte à lunch, une gourde, un masque lavable ainsi qu'un sac de denrées, des fruits et des légumes. C'est un beau coup de pouce pour les élèves afin qu'ils commencent l'année scolaire du bon pied. Cette opération a été possible grâce à l'initiative du CHORRA et à la contribution d'autres organismes communautaires d'Anjou : SAC Anjou, Concertation Anjou, Carrefour Solidarité Anjou et Maison de Jeunes Le Chemin Faisant. L'arrondissement a pour sa part offert l'espace nécessaire pour l'entreposage et l'aide d'employés pour assurer le bon déroulement de l'Opération Sac à dos. Nous remercions les bénévoles, les employés et les différents intervenants qui ont contribué à ce succès.